



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
N°007/CCCO/2016 du 19 mars 2016

OBJET : constitution d'une Commission d'Appel d'Offre

L'an deux mille seize, le 19 mars, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation du 11 mars 2016., sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents : M. ABDALLAH Said, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOINE Ibrahim, Salam, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAM ép AHMED Aida, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Said, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable saindou mdoihoma), Mme SAINDOU Dhoirifa

Etaient représentées :

M. MATTOIR Abdullah qui donne pouvoir à Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila.
Mme DOUKAINI Kamaria qui donne pouvoir à M. Madi Said,
M. HAROUNA Attoumani qui donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti
Et Mme MROIVILI Amina Moilim qui donne pouvoir à M. IBRAHIMA Said MaarifaM.

Etaient absents : Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme BACAR Inchaty, Soilihi, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali

Quorum : 20 (atteint).

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération:

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

Considérant que seule une liste a été proposée.

Après avoir voté à main levée à l'unanimité des membres présents :

Elit :

- M. ANTOYISSA Zainoudine président de la commission d'appel d'offres ;
- Les membres titulaires et suppléants sont classés selon le tableau ci-dessous

Membres titulaires	Membres suppléants
M. MROIVILI Mohamed Moindjié	M. AHMED-COMBO Ali
M. HAMADA Dahalane Patric	M. HAIDAR Mohamed El Amin
Mme MAHADI Salima	M. KAMARDINE Mansour
M. HAROUNA Zaidani	M. ANTOINE Ibrahim Salam

M. IBRAHIMA SAID Maanrifa

M. SAID Mohamed Barrabe

L'assemblée prend acte :

- Que conformément à l'article 22-III du Code des Marché Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le derniertitulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;
- Qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;
- Que conformément à l'article 22-IV du Code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 19/03/2016

Le Président,

Zahoudine ANTOYISSA

